



Assemblée générale

Distr. générale
18 novembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 19 de l'ordre du jour
Développement durable

Lettre datée du 10 novembre 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous écrire à l'occasion de la réunion du Groupe d'expert chargé du rapport mondial sur le développement durable : rapport type, orientations futures et réseau de contributeurs scientifiques, tenue à Dubrovnik (Croatie) les 21 et 22 octobre 2013 sous les auspices du Gouvernement croate et à l'initiative du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU.

À cet égard, j'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint le texte du document de synthèse de cette réunion, intitulé « Déclaration de Dubrovnik » (voir annexe), et vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe à l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, comme document de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, au titre du point 19 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,
Représentant permanent
(*Signé*) Vladimir **Drobnjak**



**Annexe à la lettre datée du 10 novembre 2013 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Déclaration de Dubrovnik

**Perspective régionale sur l'interface entre science
et politiques pour un avenir durable**

1. Nous, représentants de gouvernement, experts, chercheurs et représentants de la société civile de l'Europe et du bassin méditerranéen, et représentants d'institutions internationales, réunis à Dubrovnik (Croatie), les 21 et 22 octobre 2013, un an après la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue à Rio de Janeiro (Brésil), avons pris les résolutions suivantes.

2. Face à l'objectif commun du développement durable auquel nous aspirons tous, chaque région se heurte à des défis qui lui sont propres. Nous considérons que c'est en ayant pleinement conscience de la diversité de ces défis et priorités aux niveaux régional et sous-régional et en tenant mieux compte de telles différences dans les consultations tenues à l'échelle mondiale qu'il sera possible de favoriser au mieux l'acceptation du développement durable comme modèle et l'obtention de résultats plus viables.

3. La Méditerranée, berceau de civilisations et creuset de cultures, nous rappelle que le développement doit être conçu de manière à répondre équitablement aux besoins des générations actuelles tout en préservant le droit qu'ont les générations futures de répondre de leurs propres besoins.

4. Au cours de la réunion, nous avons recensé dans notre région des enjeux communs pour les prochaines décennies, parmi lesquels figurent : la gestion et l'observation de notre mer Méditerranée commune, y compris les pressions qu'elle subit du fait de diverses activités terrestres et maritimes; l'intégration économique régionale et ses effets; l'équité, l'emploi et les questions sociales; l'éducation, y compris l'éducation pour le développement durable, le tourisme et la culture; l'interaction entre le climat, les terres, l'eau et l'énergie; et plus généralement la consommation et la production durables.

5. Nous sommes convenus que, pour concrétiser l'avenir que nous voulons, il faut des programmes de développement durable réalisables. Nous pensons que, pour progresser sur cette voie, des approches intégrées et interdisciplinaires sont le plus indiquées. Parmi ces approches figurent par exemple, dans notre région, des stratégies de gestion intégrée des zones côtières et de consommation et de production durables.

6. Nous considérons que la bonne gouvernance et le respect de l'état de droit et des droits de l'homme jouent un rôle important dans le développement durable et constatons que la paix et la sécurité sont indispensables au développement et en constituent une dimension essentielle.

7. Nous considérons que l'autonomisation des femmes et des filles et la protection de leurs droits sont importantes pour le développement durable.

8. Pour intégrer ces visions d'avenir, les stratégies, la planification et la prise de décisions, il faut instaurer dans nos pays une concertation fonctionnelle et saine entre scientifiques et décideurs. Une telle concertation peut faciliter la coopération aux fins de la collecte, de la gestion, de l'analyse, de l'utilisation et de l'échange de données scientifiques, ainsi que la mise au point d'autres indicateurs arrêtés à l'échelle internationale, et aider à formuler des conseils fondés sur des données scientifiques et à définir des possibilités d'action.

9. Nous estimons également que l'ensemble des connaissances scientifiques et de l'expérience acquise en matière de politiques dans notre région pourrait être mieux mis à profit afin que nous puissions tirer parti de l'expérience de chacun et travailler en plus étroite coopération sur des thèmes présentant un intérêt commun, en particulier ceux qui appellent une coopération transnationale.

10. Nous saluons les efforts déployés par le système des Nations Unies en vue d'améliorer l'interface entre la science et les politiques en faveur du développement durable, dans l'esprit des objectifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et en particulier ceux qui visent à établir régulièrement des rapports mondiaux sur le développement durable qui ne se limitent pas aux évaluations existantes mais qui intègrent des dimensions environnementales, sociales et économiques de manière à faciliter l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. Nous considérons que de tels rapports peuvent contribuer à améliorer la prise de décisions fondées sur des données factuelles à tous les niveaux, y compris au niveau mondial dans le cadre du forum politique de haut niveau chargé du suivi des activités de développement durable. Nous pensons que, pour que de telles évaluations soient utiles à l'échelle nationale et régionale, les éditions à venir du rapport mondial sur le développement durable devraient prendre en compte les priorités et les défis du développement durable et mettre en évidence les possibilités de collaboration dans les domaines des sciences et des politiques aux niveaux régional et sous-régional.

Nous décidons de coopérer étroitement dans les années à venir en vue de :

11. Mieux collaborer et échanger nos idées sur les défis communs à la région, y compris ceux qui ont été recensés lors de la réunion, et consulter à cette fin d'autres réseaux régionaux, de façon à faciliter la mise en place d'instances régionales communes de concertation;

12. Améliorer l'échange d'idées et de pratiques entre chercheurs et décideurs nationaux et régionaux, en vue de promouvoir le dialogue et l'enrichissement mutuel de différentes disciplines afin de mieux décider de la politique à suivre à l'échelle nationale;

13. Mobiliser les réseaux scientifiques de la région afin de : i) fournir des contributions destinées aux futures éditions du rapport mondial sur le développement durable établi par le Secrétariat de l'ONU; ii) veiller à ce que le point de vue et la perspectives uniques de la région soient représentés dans les débats mondiaux sur le développement durable; et iii) traduire les conclusions des débats mondiaux sur la science et les politiques ayant trait au développement durable en cadres de réflexion et d'action utiles sur les plans régional et national, afin d'influer sur l'élaboration de politiques au niveau national et de contribuer à la réalisation des engagements internationaux pris en faveur du développement durable.

Nous prions les gouvernements de la région de :

14. Faciliter les concertations entre chercheurs et décideurs et institutionnaliser l'interface entre la science et les politiques au niveau national, en faisant appel à des compétences nationales spécialisées (par exemple l'évaluation par les pairs, les évaluations d'impact et les évaluations de politiques) et en encourageant les approches et les perspectives interdisciplinaires;
15. Apporter un appui renforcé aux réseaux scientifiques régionaux qui œuvrent pour les priorités communes à la région, afin de tirer pleinement parti des connaissances spécialisées régionales;
16. Appuyer et renforcer la coordination interministérielle des politiques en faveur du développement durable;
17. Participer à des consultations sur les politiques en faveur du développement durable avec les grands groupes, tels que les acteurs économiques et les organisations de la société civile;
18. Participer régulièrement à des consultations avec d'autres gouvernements sur les politiques de développement durable.

Nous invitons en outre les institutions régionales et internationales pertinentes, y compris l'ONU, en particulier dans le cadre de la Commission méditerranéenne sur le développement durable, à :

19. Intégrer pleinement les perspectives régionales et sous-régionales dans leurs travaux analytiques et l'élaboration de politiques, leurs activités d'assistance technique et leurs programmes de renforcement de capacités, par exemple en examinant plus systématiquement l'incidence qu'ont les engagements intergouvernementaux pris en faveur du développement durable au niveau mondial sur l'élaboration de politiques à l'échelle régionale et nationale;
20. Apporter un appui aux réseaux scientifiques régionaux dont les travaux portent principalement sur les priorités régionales et sous-régionales du développement durable et les aider à communiquer avec les décideurs;
21. Apporter un appui aux échanges interdisciplinaires visant à définir au niveau national des projets et des stratégies de développement durable intégrés, afin de faciliter le renforcement de capacités à l'échelle infrarégionale.